

## Aide-mémoire du 20 février 1959

A diverses reprises par le passé, le Gouvernement canadien a manifesté un certain nombre de fois son opposition aux projets envisageant l'accroissement de la dérivation des eaux du lac Michigan à Chicago. Une fois de plus, et à l'invitation du Gouvernement des États-Unis (Aide-Mémoire du 9 février de l'ambassade des États-Unis), le Gouvernement canadien s'empresse de faire connaître ses vues à ce sujet, le Congrès étant saisi de projets de loi, comme le Bill H.R. 1, qui tendent à permettre une plus forte dérivation des eaux des Grands lacs vers le canal de l'Illinois.

Tout en reconnaissant que l'utilisation des eaux du lac Michigan relève des États-Unis d'Amérique, le Gouvernement canadien émet l'avis mûrement réfléchi que toute permission d'accroître la dérivation d'eau dont il s'agit viendrait en contradiction avec les accords relatifs à la canalisation et à l'aménagement hydro-électrique du Saint-Laurent ainsi qu'avec le Traité de 1950 relatif au Niagara, et nuirait aux ouvrages de navigation et de production d'énergie que ces accords ont pour objet d'améliorer ou de réaliser plus facilement.

Le Canada a plusieurs fois souligné que, du point de vue de la navigation, toute dérivation des eaux des Grands lacs réduit dans ce bassin la profondeur utile des ports et des chenaux. De nouvelles dérivations diminueraient le potentiel hydro-électrique du bassin aux cataractes du Niagara et dans la section internationale du Saint-Laurent, de part et d'autre de la frontière, ainsi que dans la province de Québec, et elles exposeraient à de graves inconvénients de nombreuses collectivités et entreprises industrielles des deux côtés de la frontière.

Le Gouvernement canadien, en conséquence, proteste contre toute mise en œuvre des dispositions du Bill H.R. 1.

Ottawa, le 20 février 1959

### Note du Gouvernement des États-Unis en date du 12 juin 1959

Excellence,

J'ai l'honneur de me référer à votre Note n° 184, en date du 9 avril, par laquelle vous exprimez l'inquiétude de votre gouvernement devant les projets de loi actuellement inscrits à l'ordre du jour du Congrès des États-Unis, en vue d'accroître la dérivation d'eau du lac Michigan, à Chicago.

Le Ministère a transmis des copies de cette note au comité des travaux publics du Sénat des États-Unis, le 16 avril. De plus, le Ministère en a étudié le contenu avec soin, surtout en ce qui regarde les allégations portant que l'adoption d'une mesure unilatérale en vue d'augmenter la dérivation d'eau du bassin des Grands lacs à Chicago constituerait une rupture de certains accords et de certaines ententes entre les États-Unis et le Canada. Il y a lieu de noter à cet égard que le Ministère n'est pas d'accord sur tous les points invoqués par votre Gouvernement dans la note susmentionnée, et qu'il doit, par conséquent, réserver sa position en ce qui regarde les allégations de caractère juridique qu'elle contient.

Le Ministère estime que de nouvelles consultations entre les représentants de nos deux gouvernements pourraient être utiles. Nous serions heureux, par conséquent, de connaître les vues de votre Gouvernement sur l'opportunité d'une telle consultation dans le proche avenir.

Recevez, Excellence, les assurances renouvelées de ma haute considération.

De la part du secrétaire d'État suppléant.

Ivan B. White

Le 12 juin 1959